



LEGENDE

- Emprise CSNE avant-projet sommaire DUP modificative 2015
- Emprise bande DUP
- Emprise canal
- Emprise déjete
- GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT
INCHY-EN-ARTOIS
MOEUVRES
PRONVILLE
QUEANT
- LAGNICOURT-MARCEL
- BARALLE
- Commune de ANNEUX
- HAVRINCOURT
- SANS-LES-MARQUION
- Périmètre proposé
- Zone Exclue
- Limite de commune
- Limite de section
- BEAUMETZ-LES-CAMBRAI
- BOURLON
- BOURSIES
- BUSSY
- DOIGNIES
- FLESQUIERES

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER
(Application de la loi du 23 février 2005)
Périmètre d'Aménagement Foncier
proposé par la Commission Intercommunale et Interdépartementale d'Aménagement Foncier
de GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT INCHY-EN-ARTOIS
MOEUVRES PRONVILLE QUEANT
exécuté dans la zone coloriée selon la légende ci-contre

Plan approuvé par la commission intercommunale dans sa séance du 07 avril 2016 le Président : _____ le Secrétaire : _____	AFFICHE DU AU le Maire : _____
Plan portant en rouge les modifications prescrites par la commission intercommunale dans sa séance du _____ le Président : _____ le Secrétaire : _____	AFFICHE DU AU le Maire : _____

Canal Seine Nord Europe - Lot n°2
GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT, INCHY-EN-ARTOIS
MOEUVRES, PRONVILLE et QUEANT
avec extensions sur le territoire des communes de :
ANNEUX, BARALLE, BEAUMETZ-les-CAMBRAI
BOURLON, BOURSIES, BUSSY, DOIGNIES, FLESQUIERES
HAVRINCOURT, LAGNICOURT-MARCEL et SANS les MARQUIONS